



Séance ajournée
13 avril 2011

À la séance ajournée du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 13 avril 2011, à 23 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Mario Crevier, président
M. Gilbert Couture, vice-président
Mme Silvia Barkany, représentant le Comité de parents (P)
Mme Stéphanie Bérard, représentant le Comité de parents (S)
M. Jocelyn Blondin
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Dominique Kenney
Mme Johanne Légaré

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
Mme Jocelyne Bertrand, secrétaire d'assemblée
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service organisation scolaire et transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
Mme Sylvie Maltais, directrice, Service de l'éducation des adultes
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à la nomination d'une secrétaire d'assemblée, en l'absence du secrétaire général.

C.E.-10-11-674 Mme Johanne Légaré propose Mme Jocelyne Bertrand comme secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.E.-10-11-675 M. Dominique Kenney propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Point 1. Devrait lire : Ouverture de la séance et nomination d'une secrétaire d'assemblée

Point 1a. Adoption de l'ordre du jour

Ajout :

Point 4. Annexe aux règles « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-50) » - Adoption

Adoptée à l'unanimité.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

RÈGLES « ENCADREMENT ET SURVEILLANCE DES DÎNEUSES ET DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (30-31-50) » - AMENDEMENTS

Considérant la demande répétée du Comité de parents de revoir ce dossier;

Considérant le principe voulant qu'un même service devrait amener un même coût;

Considérant que le service de surveillance des dîneuses et dîneurs transportés doit être assuré par la Commission scolaire;

Considérant que ce même service n'est pas obligatoire pour les dîneuses et dîneurs marcheurs mais que l'on souhaite garder une sensibilité pour ces derniers;

Considérant qu'il faut stabiliser la participation financière de la Commission scolaire en raison de la croissance démographique et de la variation du type de dîneuses et dîneurs selon le contexte des ajouts d'espaces;

Considérant le souci d'équité entre les écoles et entre tous les parents de la Commission scolaire;

Considérant que le modèle de financement proposé permet une certaine flexibilité d'organisationnelle dans les écoles;

Considérant les consultations faites auprès des instances concernées, notamment le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion;

Considérant la recommandation du comité de l'organisation scolaire et du transport;

C.E.-10-11-676 Monsieur Gilbert Couture propose que le Comité exécutif adopte les amendements aux règles 30-31-50 « Encadrement et surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire » tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

ANNEXE AUX RÈGLES « SERVICE DE SURVEILLANCE DES DÎNEUSES ET DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (30-31-50) » - ADOPTION

Considérant la demande répétée du Comité de parents de revoir ce dossier;

Considérant qu'un même service devrait amener un même coût;

Considérant que le service de surveillance des dîneuses et dîneurs transportés doit être assuré par la Commission scolaire;

Considérant que ce même service n'est pas obligatoire pour les dîneuses et dîneurs marcheurs mais que l'on souhaite garder une sensibilité pour ces derniers;

Considérant qu'il faut stabiliser la participation financière de la Commission scolaire en raison de la croissance démographique et de la variation du type de dîneuses et dîneurs selon le contexte des ajouts d'espaces;

Considérant le souci d'équité entre les écoles et entre tous les parents de la Commission scolaire;

Considérant que le modèle de financement proposé permet une certaine flexibilité d'organisationnelle dans les écoles;

Considérant les consultations faites auprès des instances concernées, notamment le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion;

Considérant la recommandation du comité de travail du comité exécutif;

C.E.-10-11-677 Monsieur Dominique Kenney propose que le Comité exécutif adopte l'annexe aux règles 30-31-50 « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire » telle que déposée.

Amendement

M. Gilbert Couture propose que l'on définisse le statut « dîneur sporadique » et que le montant imposé soit de 1,50 \$ / jour pour les marcheurs saisonniers ou sporadiques.

Rejetée à la majorité.

Amendement

M. Jocelyn Blondin propose qu'un montant de 3 \$ / jour soit appliqué pour les dîneurs sporadiques au lieu de 5 \$ / jour.

Pour : 3

Contre : 3

Le Président, M. Mario Crevier, utilise son vote prépondérant.

Rejetée à la majorité.

Vote sur la proposition principale

Pour : 5

Contre : 1

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-10-11-678 Monsieur Gilbert Couture propose de lever la séance. Il est 23 heures 50 minutes.

Le président

La secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 13 AVRIL 2011

1. Ouverture de la séance et nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 1a. Adoption de l'ordre du jour
2. Message du Président
3. Règles « Encadrement et surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-50) » - Amendements
4. Annexe aux règles « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-50) » - Adoption
5. Levée de la séance